



Assemblée générale

Distr. générale
31 août 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 20 d) de l'ordre du jour provisoire*

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre

Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre

Rapport du Secrétaire général**

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 20 de sa résolution 54/189 B du 17 décembre 1999, dans lequel l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-cinquième session un rapport sur les mesures prises en application de ladite résolution. Il porte sur les événements de la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000.

II. Principaux faits sur le plan humanitaire

2. La situation humanitaire en Afghanistan a continué de se dégrader pendant la période considérée. Les effets conjugués de la poursuite des hostilités, des dif-

ficultés politiques apparemment insolubles et de la dureté du milieu naturel ont continué à peser lourdement sur la vie et les moyens de subsistance de la majorité des Afghans.

3. Comme il avait été annoncé dans le précédent rapport sur la question (A/54/297), les combats se sont intensifiés pendant l'été 1999, ce qui a encore aggravé l'état de vulnérabilité dans lequel se trouvent des millions de civils afghans. Une grande offensive terrestre et aérienne lancée en août par les Taliban contre le Front uni a causé le déplacement de plus de 100 000 personnes vers la vallée du Panjshir et vers Kaboul. Certaines de ces personnes ont été déplacées de force. Dans la plaine de Shomali, au nord de la capitale, de nombreuses maisons et de nombreuses récoltes ont par la suite été brûlées par les Taliban.

4. Au cours de la période considérée, les combattants ont interdit l'accès de nombreux secteurs aux organismes d'aide humanitaire, notamment dans les provinces septentrionales de Kaboul, de Parwan et de Kapisa et dans certains districts du centre du pays. De ce fait, il a été encore plus difficile d'atteindre les popu-

* A/55/150 et Corr.1 et 2.

** Texte soumis tardivement en raison de l'évolution récente de la situation en Afghanistan. On y examine les effets du récent conflit, ainsi que les nouveaux besoins humanitaires du pays.

lations touchées, déjà isolées par le caractère inhospitalier de la géographie et le manque d'infrastructures. Les problèmes d'accès déjà rencontrés ont persisté pendant la période considérée – par exemple, la récente épidémie de rougeole de l'hiver et du printemps dans différentes régions du pays, qui a emporté quelque 800 enfants, tient au fait que ces régions n'étaient pas accessibles en 1998 et 1999.

5. Néanmoins, le renforcement progressif, en 1999 et jusqu'en 2000, de la présence internationale assurée dans le pays par les organismes des Nations Unies a beaucoup aidé à permettre à ceux-ci de mieux répondre aux besoins humanitaires, particulièrement en ce qui concerne les personnes déplacées. Ils sont maintenant présents en permanence à Kaboul, Kandahar, Herat, Mazar-é Charif, Faizabad et Jalalabad et, par intermittence, Hazarajat.

6. Grâce au renforcement de la présence internationale sur le terrain, les organismes des Nations Unies ont aussi été mieux à même d'insister auprès des autorités pour qu'elles leur donnent accès aux populations qui avaient besoin de leur aide. En décembre 1999, ils ont réussi à négocier l'accès, à travers le front, aux populations déplacées dans la vallée du Panjshir. Grâce à cela, des denrées alimentaires et des abris ont pu parvenir à 60 000 déplacés qui en avaient un besoin pressant, et les aider à survivre à travers les durs mois de l'hiver. Une opération analogue a été menée en faveur des Afghans déplacés à Darra Souf, sur les hauts plateaux du centre du pays. En dépit de ces points positifs, les autorités continuent de limiter l'accès à certains secteurs, pour le grand malheur de civils qui ont désespérément besoin de recevoir de l'aide.

7. Les effets de l'offensive lancée par les Taliban l'été 1999 continuent d'être sentis par de nombreuses personnes déplacées regroupées à Kaboul, dans la vallée du Panjshir et en divers lieux du nord et de l'est du pays. Les combats ont continué sporadiquement dans les régions du centre et du nord, ce qui complique encore l'action menée pour acheminer les secours en même temps que cela aggrave les difficultés de nombreux civils.

8. Un autre élément qui inspire bien du souci sur le plan humanitaire est la sécheresse, la pire depuis 1971, qui frappe l'Afghanistan et les autres pays de la région. Le pays entier est touché, et il faudra une intervention de longue haleine pour parvenir à atténuer la détresse des populations les plus vulnérables.

9. La sécheresse a réduit aussi bien la production agricole en général et celle de l'élevage en particulier. Les estimations des récoltes de 2000 effectuées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM) fixent la production de céréales à 1,82 tonnes, ce qui représente une chute de 44 % par rapport à 1999 et de 53 % par rapport à 1998. Du fait qu'on manque de fourrage et d'eau et que des bêtes ont dû être vendues en catastrophe, les cheptels ont été réduits de 50 à 100 % dans tout le pays.

10. La sécheresse pose un grand dilemme à ceux qui sont réfugiés dans les pays voisins et qui envisagent de rentrer chez eux volontairement. Les rapatriements ont ralenti vers la fin de 1999, mais ils ont réaccélééré pendant le premier trimestre 2000 à la suite de l'accord passé entre le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) et le Gouvernement iranien concernant un programme conjoint de rapatriement volontaire des réfugiés se trouvant en Iran. Ceux qui sont restés en Afghanistan et ceux qui y rentrent ont également besoin d'une assistance humanitaire pour les aider à lutter contre les effets de la sécheresse.

III. Évolution de la situation socioéconomique

11. L'économie, fortement perturbée par la guerre, affiche des taux élevés de pauvreté et de chômage. Il y a peu de possibilités d'emploi dans le secteur structuré. Le seul filet de protection sociale qui fonctionne est offert par les œuvres de bienfaisance dans les campagnes et par l'aide internationale en zone urbaine (particulièrement en ce qui concerne les boulangeries subventionnées par le PAM). Il n'existe toujours aucun projet majeur de redressement ou de développement, et on ne note aucun investissement important dans le secteur privé.

12. Le commerce de transit avec les pays voisins reste un des secteurs clefs de l'économie « licite ». Le commerce transfrontière à travers l'Iran et le Turkménistan s'est développé, l'Afghanistan s'adaptant à la situation créée par la suspension des liaisons aériennes avec le Pakistan et les restrictions imposées à la frontière avec ce pays. Quant à l'économie « délictueuse », elle repose essentiellement sur le trafic de drogues et, on peut le supposer, le trafic d'armes.

13. La réorganisation du secteur public opérée par les Taliban a aggravé le pauvreté dans les villes. Les effectifs de plusieurs ministères de l'administration centrale ont été réduits – de 6 000 fonctionnaires au Ministère de l'enseignement supérieur et de 12 000 au Ministère de l'éducation. Les enseignantes qui n'avaient plus le droit d'exercer mais qui touchaient encore leur traitement sont maintenant également privées de revenu. Parallèlement, la rémunération du secteur public a été réorganisée; on a annoncé le versement d'une indemnité de repas de 3 dollars par jour à tous les fonctionnaires. Les licenciements ont été effectués, mais en revanche les augmentations de traitement annoncées ne se sont pas matérialisées et la précarité des finances publiques fait que les ministères qui ont peu de poids sur le plan politique sont en retard dans le versement des traitements.

14. Après une année 1999 où la devise était restée relativement stable, la dépréciation de l'afghani s'est accélérée en 2000. L'économie reste ouverte, et les variations monétaires se transmettent rapidement au niveau des prix. Le personnel du secteur public, dont le salaire est fixé en afghanis, et les travailleurs agricoles, dont le contrat de travail prévoit une composante en numéraire constante, sont extrêmement vulnérables face à cette instabilité.

15. La sécheresse qui frappe la région est devenue le plus important des facteurs qui influent sur la situation socioéconomique à moyen terme. Elle tombe à un moment où une grande partie de la population est déjà dans une situation très précaire. Certains, particulièrement sur les hauts plateaux du centre, ont dû vendre leurs biens ou s'endetter pour faire face à la baisse de la récolte en 1999. À cela s'ajoutent, pour les populations du centre et du nord du pays, les effets du conflit et les déplacements. Le risque de reprise des combats et les effets que les déplacements causés par la guerre risquent d'avoir sur les populations touchées par la sécheresse sont préoccupants.

16. Ne possédant ni biens ni économies et étant tributaires de la culture et de l'élevage, bien des familles n'ont aucun moyen de subsistance en réserve. Les ministères d'exécution n'ont de présence véritable que dans un petit nombre de capitales provinciales. Là où elles existent, les structures gouvernementales n'ont pas les moyens d'aider la population, qui ne peut espérer aucune récolte dans les 12 mois qui viennent. L'afflux dans les zones urbaines de personnes venant

des secteurs touchés par la sécheresse ne fait qu'exacerber le problème de l'emploi.

17. Le problème de la sécheresse est quelque peu atténué par le fait que le Pakistan voisin, qui a un réseau d'irrigation plus développé, a produit en 2000 un excédent de blé estimé à 2 millions de tonnes. Il a provisoirement affecté 600 000 tonnes aux exportations vers l'Afghanistan.

18. L'ONU a imposé à l'Afghanistan des sanctions économiques limitées qui ont pris effet en novembre 1999. Depuis, il n'y a pas eu de vols commerciaux vers le pays. En revanche, l'ONU, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les organisations non gouvernementales ont continué d'effectuer des vols dans le cadre de l'opération de secours internationale, et la compagnie Ariana a pu assurer des vols vers l'Arabie saoudite pour le pèlerinage à la Mecque. Jusqu'à présent, la plupart des Afghans semblent s'être adaptés au régime de sanctions limitées, de telle manière que les effets économiques en sont réduits au minimum. En revanche, les effets psychologiques sont liés dans l'esprit de beaucoup à la détérioration de la situation socioéconomique, et ils ont de profondes répercussions, notamment pour ce qui est de susciter l'hostilité à l'égard des Nations Unies.

IV. Aide fournie par l'ONU et ses partenaires

19. L'instabilité qui continue de régner sur les plans politique et militaire et l'absence de pratiquement toute institution de l'administration publique rendent encore plus nécessaire une coordination serrée et bien organisée. L'initiative de réforme du Secrétaire général et le plan stratégique pour l'Afghanistan ont aussi aidé à renforcer la coordination, en prescrivant l'intégration des activités relatives aux secours, aux droits de l'homme et à la recherche de la paix.

20. La programmation commune sur la base des principes retenus constitue un mécanisme permettant de traduire les principes du plan stratégique dans les faits pour déboucher sur des activités concrètes sur le terrain. Au cours de l'année passée, la création de bureaux de coordination régionale des Nations Unies et d'organes interinstitutions de coordination régionale a permis d'accroître la cohérence des programmes d'aide en Afghanistan. Au fur et à mesure que ces rouages prennent racine, la planification et la programmation

collectives devraient continuer de s'améliorer – ce qui à son tour aura pour effet de responsabiliser davantage les différentes parties concernées.

A. Aide alimentaire et sécurité alimentaire

21. Frappé par la sécheresse la plus grave depuis 1971, l'Afghanistan devrait accuser pour la période 2000/2001 un déficit en céréales qui pourrait atteindre 2,3 millions de tonnes, soit plus du double du déficit de l'année précédente. L'accès à la nourriture est donc un problème permanent qui prendra des proportions encore plus graves, dans l'année qui vient, pour une grande partie de la population qui compte environ 22 millions d'habitants. De juillet 2000 à juin 2001, le PAM compte livrer 117 166 tonnes de blé à 1 603 000 victimes de la sécheresse réparties dans l'ensemble du pays.

22. La montée du cours du blé et l'évolution du pouvoir d'achat relatif des Afghans sont des signes qui montrent la gravité de la situation. Entre la première semaine de septembre 1999 et la dernière semaine de mai 2000, l'augmentation du prix d'un kilogramme de farine de blé s'est située entre 40 % (à Kaboul) et 119 % (à Mazar). Dans certains quartiers de Hazarajat, où le blocus alimentaire est toujours en place, soit on ne trouve pas de blé soit il coûte quatre fois plus cher qu'à Kaboul. Bien des familles doivent leur survie à des aliments de dernier recours qui ne sont considérés comme comestibles qu'en temps de famine, et des personnes sont mortes de faim.

23. Ce qui sert d'indicateur de base du pouvoir d'achat c'est la quantité de farine de blé qu'un journalier peut acheter quotidiennement. Dans la plupart des grands centres urbains afghans, la chute du pouvoir d'achat, début 2000 par rapport à l'année précédente, se situait entre 4 % à Jalalabad et 40 % à Mazar.

24. Au titre de son programme ordinaire, du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2001, la PAM pense livrer 201 850 tonnes de vivres à 2,6 millions d'Afghans en situation précaire, grâce aux activités décrites ci-après. Cinquante-deux pour cent des bénéficiaires devraient être des femmes et des filles.

25. Le PAM apporte son concours à des projets de boulangerie à Jalalabad, Kaboul et Mazar-é Charif. À Kaboul, 132 boulangeries ordinaires et 25 boulangeries exploitées par des femmes produisent tous les jours du pain fortement subventionné pour 270 000 personnes

vulnérables. À Mazar-é Charif, 80 boulangeries, dont 20 exploitées par des femmes, desservent quotidiennement environ 92 000 personnes. De mars à mai, pendant la période de pénurie précédant les moissons, le projet de Jalalabad a fait tourner 60 boulangeries qui desservaient tous les jours 112 000 personnes.

26. Des secours alimentaires ont été distribués dans plusieurs régions. Dans le sud du pays, trois provinces ont été concernées depuis janvier 2000 et on estime que 170 000 personnes en ont bénéficié. Une distribution du même genre a eu lieu, de décembre 1999 à mars 2000, dans trois districts de la province de Ghor, dans l'ouest du pays, pour un nombre de familles estimé à 7 000. Ces interventions ont été faites à la suite d'une évaluation des besoins en matière de secours alimentaires d'urgence effectuée par le PAM, et c'est surtout la mauvaise récolte de 1999/2000 qui les a rendues nécessaires. À la distribution de vivres s'ajoutait une aide aux familles déplacées. En décembre 1999 et en avril 2000, dans le cadre d'une opération conduite par l'ONU, le PAM a fourni du blé à 7 000 familles déplacées dans la vallée du Panjshir. D'autre part, en décembre, dans le cadre d'un programme de secours d'hiver coordonné par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PAM a porté secours à 2 000 familles à Darra Souf, dans la province de Samangan. Une aide alimentaire d'urgence a aussi été apportée à des personnes déplacées dont le nombre a pu atteindre 16 000, réfugiées dans l'ancien complexe soviétique à Kaboul.

27. Des activités sont actuellement menées en faisant appel à la formule « vivres contre travail », afin d'améliorer l'infrastructure agricole et les routes de desserte rurales. Cela permet d'augmenter la production de denrées alimentaires et de faciliter l'accès aux marchés et aux services sanitaires. Un des plus gros projets « vivres contre travail » du PAM est le projet de secours d'hiver pour Kaboul, qui a démarré en mars 2000 et qui permettra de distribuer presque 2 000 tonnes de blé à une population pouvant atteindre 4 000 hommes et 1 300 femmes.

28. Parmi les autres activités qui bénéficient actuellement de l'appui du PAM, on peut citer le projet « vivres contre semences », au titre duquel 879 tonnes de blé ont été distribuées à 1 700 agriculteurs, et la distribution de vivres par l'intermédiaire des collectivités, qui a porté jusqu'à présent sur 1 659 tonnes distribuées à 46 737 personnes vulnérables.

B. Santé

29. L'ONU joint ses efforts à ceux des organisations non gouvernementales et des autorités sanitaires pour combler les insuffisances des services de santé en Afghanistan. Les activités prioritaires sont la mise en valeur des ressources humaines, l'élargissement du programme intégré de lutte contre les maladies et l'amélioration des soins de santé maternelle et infantile. Mais il n'en reste pas moins que les indicateurs de santé de l'Afghanistan sont parmi les plus mauvais du monde.

30. En 1999, plus d'une centaine de stages de formation pour agents sanitaires des deux sexes ont été animés en Afghanistan par des experts de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), avec le concours du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), d'une organisation non gouvernementale et des autorités sanitaires du pays. Des séminaires sur la révision des programmes d'études médicales de niveau intermédiaire (infirmiers, sages-femmes, techniciens de laboratoire, assistants médicaux et assistants dentaires) ont également été facilités. Une fois remise en état, une école d'infirmières a pu être rouverte à Kandahar, en mai 2000, avec l'aide du PAM et de l'OMS. Une aide analogue a été offerte à l'école d'infirmier de Herat, où 50 % des élèves sont des femmes. Les écoles d'infirmiers reçoivent aussi une aide, sous forme de matériel et de fournitures.

31. L'OMS et l'UNICEF ont organisé, en collaboration notamment avec les autorités du pays, quatre séries de journées nationales d'immunisation dans le but d'éliminer la poliomyélite chez les enfants de moins de 5 ans. Le succès de ce programme démontre qu'une action bien coordonnée peut permettre de toucher des populations importantes malgré la persistance des contraintes imposées par la guerre qui continue de ravager l'Afghanistan. Les bons résultats des journées nationales d'immunisation de mai et juin 2000 sont dus au fait que les deux parties ont respecté un cessez-le-feu qui avait été négocié sous l'égide de l'UNICEF.

32. Pour contenir la propagation du paludisme et de la leishmaniose, l'OMS et ses partenaires ont fourni des médicaments, des moustiquaires traitées à l'insecticide, des fournitures de laboratoire et des stages de formation dans toutes les régions, et ils ont produit un fascicule d'information sanitaire sur le paludisme, en langue locale, à l'intention des écoliers.

33. Pour aider à lutter contre la tuberculose, l'OMS a fourni des médicaments, des services de diagnostic et des traitements de chimiothérapie de courte durée pour 5 000 patients, elle a formé du personnel sanitaire à sa politique de lutte contre la tuberculose et à sa stratégie de traitement de brève durée sous surveillance directe et elle a traduit en dari et fait imprimer des modules de formation pour la lutte antituberculeuse à l'échelon du district. Enfin, elle a produit un manuel sur la tuberculose en prenant le problème à l'échelon national.

34. Les moyens de lutter contre les épidémies en Afghanistan continuent de revêtir une importance vitale. Outre l'épidémie de rougeole de l'hiver et du printemps, on a signalé en mai et juin 2000 des cas de dengue hémorragique à Herat, dans le quartier Gulran. L'OMS y a dépêché une équipe médicale de quatre personnes pour enquêter sur place.

35. L'UNICEF, l'OMS, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et les organisations non gouvernementales concernées apportent leur soutien à des initiatives pour la maternité sans risque et à des services de santé maternelle et infantile, en collaboration avec les autorités afghanes. L'aide du FNUAP, reste centrée essentiellement sur les femmes, qui connaissent un fort taux de mortalité liée à la maternité. Pour renforcer les services de santé existants, des doctresses, des infirmières et des sages-femmes ont reçu une formation sur le thème de la maternité sans danger. D'autre part, l'OMS a aidé à offrir une formation à 36 formateurs d'accoucheuses traditionnelles, et elle a formé 404 de ces dernières, venues de cinq régions différentes et qui exercent maintenant dans plus de 400 villages. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) apporte lui aussi, par l'intermédiaire de son Programme de reconstruction rurale en Afghanistan, une aide à la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur de la santé. De son côté, en collaboration avec les autorités afghanes, l'OMS a remis en état de fonctionner huit hôpitaux centraux de province et de district et 30 services de santé maternelle et infantile qui desservent environ 600 000 femmes et enfants de toutes les régions.

C. Eau et assainissement

36. Le manque d'eau potable, les mauvaises conditions d'assainissement et les pratiques peu hygiéniques entraînent des taux de mortalité élevés. Un Groupe

pour le secteur de l'eau et de l'assainissement en Afghanistan a été créé en mars 2000 sous la direction de l'UNICEF et avec la participation de l'OMS, du Centre des Nations Unies pour les établissements humains et d'organisations non gouvernementales. Le principal objectif est une sensibilisation accrue aux bonnes pratiques en matière d'hygiène. En outre, un manuel sur l'approvisionnement en eau au moyen de pompes à bras et l'assainissement a été élaboré dans deux langues locales.

37. L'UNICEF a aidé les collectivités à réduire les cas de maladie d'origine hydrique, en particulier les diarrhées, grâce à l'installation de pompes à bras et de puits ainsi que de systèmes d'assainissement et à l'éducation sur l'hygiène dans les zones rurales et périurbaines. Un centre d'assainissement et d'hygiène a été créé à Kandahar et il servira de centre de démonstration et de formation.

38. Dans le cadre de l'Initiative pour l'élimination de la pauvreté et le renforcement des capacités d'intervention des collectivités (PEACE), des projets de remise en état dans les domaines de l'approvisionnement en eau, du drainage, de la collecte des déchets solides et de l'environnement ont été exécutés dans six villes importantes et 23 districts ruraux. Ces projets comprenaient la construction ou l'amélioration de 295 puits de surface, la construction de 106 puits tubulaires, la construction de systèmes d'adduction d'eau au niveau du village ou du district, la construction de 11 180 fosses d'aisances, et la protection des sources et des puits de type karez, dans les zones rurales de l'Afghanistan. Dans les centres urbains, l'Initiative PEACE, par l'intermédiaire du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, a permis de creuser 85 puits, d'installer 180 pompes à bras et d'enlever 85 000 mètres cubes de déchets solides. Un projet visant à améliorer l'accès à l'eau dans les zones touchées par la sécheresse de Kandahar et d'Herat est en cours de réalisation.

D. Enseignement

39. La position des Taliban concernant l'éducation féminine n'a pas changé, et les filles ne peuvent toujours pas fréquenter les écoles publiques officielles. Les femmes ne sont pas autorisées à travailler dans les écoles officielles. Par conséquent, l'enseignement a perdu des ressources vitales et, en outre, les garçons ne voient plus de femmes qui pourraient servir de modèles

dans les écoles. La communauté d'aide a donc continué à collaborer principalement avec des moyens d'enseignement différents et non discriminatoires dans plusieurs régions du pays.

40. En raison de l'interdiction de l'enseignement féminin dans le secteur officiel, l'UNICEF et plusieurs ONG appuient les écoles installées chez des particuliers afin d'atteindre environ 300 000 enfants. Par l'intermédiaire des pouvoirs locaux, l'UNICEF a poursuivi sa collaboration avec plus de 150 écoles rurales communautaires dans l'est du pays, en fournissant des matériaux d'enseignement, des fonds, une formation pédagogique, et un appui technique et en matière de gestion. En outre, plusieurs organisations non gouvernementales assistent des écoles primaires officielles, principalement dans les zones rurales où les autorités permettent aux filles d'aller à l'école.

41. Dans la province de Badakhshan, qui est contrôlée par l'Alliance du Nord et où les filles et les garçons ont accès aux écoles, l'UNICEF et une ONG internationale fournissent des matériaux d'enseignement et une formation pédagogique. Afin de compléter ce projet, le PAM a lancé des activités sur la base « des vivres pour une éducation » dans les zones à déficit alimentaire chronique, en fournissant du blé aux étudiants et aux enseignants afin de réduire les taux désastreux d'abandon scolaire dans les écoles primaires. Les filles reçoivent également de l'huile végétale. Ce projet appuie 49 écoles dans la province de Badakhshan et environ 21 122 élèves, 591 enseignants et 88 membres du personnel d'appui.

42. En reconnaissant que la construction ou la remise en état des établissements d'enseignement n'est pas suffisante pour résoudre les problèmes dans le domaine de l'éducation en Afghanistan, l'Initiative PEACE, en étroite coopération avec d'autres partenaires, a permis d'entreprendre toute une série d'activités éducatives pour les garçons et les filles. Dans les zones rurales de l'Afghanistan, ces activités comprenaient la formation d'instructeurs pédagogiques, la fourniture de manuels scolaires à 10 000 étudiants, la fourniture d'un enseignement non officiel à 4 400 enfants qui ne fréquentent pas les écoles, et la fourniture à 792 personnes d'une formation professionnelle dans différents domaines, tels que la menuiserie et la maçonnerie. Dans les zones urbaines de l'Afghanistan, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, par le biais de 50 forums communautaires, dispense un enseignement et une formation professionnelle à quelque 8 000 garçons

et filles. En 1999, l'Initiative PEACE a également permis d'établir 44 écoles primaires communautaires pour garçons et filles dans des zones où il n'existait absolument aucune école.

43. Des messages éducatifs sur la santé, l'enseignement, l'eau salubre, l'assainissement, l'hygiène et la sensibilisation aux dangers des mines sont diffusés par radio grâce au projet radiophonique de théâtre éducatif pour l'Afghanistan de la British Broadcasting Corporation (BBC). L'UNICEF fournit une assistance supplémentaire pour les éléments formation et évaluation du projet d'enseignement par radio pour les enfants afghans de la BBC.

44. L'UNESCO continue à fournir un appui technique au secteur de l'éducation en Afghanistan. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNESCO a entrepris, dans le cadre du programme « L'éducation pour tous en 2000 », une évaluation de l'enseignement de base en Afghanistan. L'UNESCO a également élaboré un ensemble de huit brochures sur la culture de la paix.

E. Action antimines

45. L'Afghanistan reste gravement affecté par les mines terrestres et les munitions non explosées. Le Programme d'action antimines pour l'Afghanistan coordonné par l'ONU, qui emploie quelque 4 800 personnes, a entrepris différentes activités, notamment la sensibilisation aux dangers des mines, la formation technique à l'action antimines, la collecte d'informations générales et techniques, ainsi que le levé et le déminage des zones contenant des mines et des munitions non explosées.

46. La superficie des zones minées connues actuellement en Afghanistan est de 715 kilomètres carrés, répartis dans l'ensemble du pays. Sur ce total, on estime que 333 kilomètres carrés sont des zones résidentielles très importantes, des terrains commerciaux, des routes, des systèmes d'irrigation et des terres très productives. Dans les zones contenant des mines terrestres, il y a un problème tout aussi important et grave posé par l'existence de munitions non explosées.

47. Le Programme d'action antimines pour l'Afghanistan planifie, gère et intègre ses activités en coopération avec les autres programmes sectoriels exécutés par d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Les activités du

Programme sont exécutées par neuf ONG afghanes et quatre ONG internationales. En outre, une ONG iranienne s'occupe également de sensibilisation aux dangers des mines pour les réfugiés qui sont rapatriés à partir de la République islamique d'Iran. La planification, la coordination et le contrôle de la qualité sur le terrain sont effectués par les centres régionaux d'action antimines des Nations Unies situés à Kaboul, Kandahar, Herat et Jalalabad.

48. En 2000, le Programme d'action antimines pour l'Afghanistan a pour objectif de déminer jusqu'à 39,3 kilomètres carrés de zones minées et 63,5 kilomètres carrés d'anciens champs de bataille et de procéder au levé et à la démarcation de 39,5 kilomètres carrés de champs de mines et de 63,5 kilomètres carrés d'anciens champs de bataille. Dans le cadre du Programme, il est également prévu de fournir une formation dans le domaine de la sensibilisation au danger des mines à 1,5 million de personnes et de fournir au personnel la formation nécessaire pour maintenir les normes et les capacités existantes du Programme.

F. Alimentation et agriculture

49. Bien que la production agricole reste le pilier de l'économie et le principal moyen d'existence pour la majorité des Afghans, les activités d'assistance restent limitées par le manque relatif de financement fourni par les donateurs.

50. Malgré cela, la FAO a poursuivi ses activités visant à améliorer la production de semences et les soins vétérinaires ainsi que les activités connexes dans les domaines de l'élevage, de l'appui au développement de l'horticulture et de la lutte contre les ravageurs. Ces activités constituent un élément important de l'Initiative PEACE et font partie du programme de pays du PNUD.

51. Le Programme de la FAO en faveur de l'élevage a continué à appuyer 255 antennes vétérinaires de district. Les activités vétérinaires de routine se sont poursuivies afin de vacciner le bétail, de le vermifuger et de lui donner d'autres soins, selon les besoins. Les antennes vétérinaires ont obtenu un taux élevé d'autonomie grâce à un système de recouvrement des coûts auprès des utilisateurs.

52. Afin d'appuyer la production animale, les efforts ont été centrés sur les préoccupations soulevées par les

agriculteurs lors de débats organisés dans les chouras de district. Les problèmes sont résolus avec l'assistance d'animateurs locaux appuyés par la FAO, qui traitent des problèmes techniques rencontrés par les agriculteurs et les agricultrices.

53. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, dans le cadre de l'Initiative PEACE, a continué à appuyer la remise en état et la construction des infrastructures d'irrigation dans le cadre de l'effort global visant à accroître la production agricole. Grâce à ces interventions, 50 274 hectares de terres agricoles ont été mis en culture.

54. Avec l'assistance de la FAO et du PAM, 6 000 tonnes métriques de semences de blé de variétés améliorées à haut rendement ont été produites au cours de la saison actuelle. Environ un million de jeunes arbres fruitiers ont été plantés dans des vergers remis en état. Soixante-dix formateurs au niveau des districts supervisent 350 formateurs au niveau des collectivités afin de fournir des services consultatifs aux agriculteurs.

55. En raison de la sécheresse et de l'énorme déficit céréalier, l'attention et le financement devront peut-être s'écarter des efforts de développement agricole et être dirigés vers les secours d'urgence.

G. Relèvement des zones rurales et urbaines

56. L'Initiative PEACE lancée par le PNUD a facilité la mise en place de structures communautaires au niveau de base grâce à deux de ses principaux éléments, le Programme de relèvement des zones rurales de l'Afghanistan, exécuté par l'UNOPS, et le Programme de relèvement des zones urbaines, exécuté par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains. Les comités constitués dans le cadre de ces programmes permettent une sensibilisation au processus de relèvement et de développement et, ensuite, une assistance en vue de l'établissement et de la gestion d'organisations communautaires. En 1999, on a établi 5 comités de développement rural constitués de femmes et 57 comités constitués d'hommes, ainsi que 22 structures communautaires.

57. Dans six villes principales, des forums communautaires ont identifié les besoins et mis au point des sous-projets, en particulier dans les domaines de la santé, de l'enseignement, de la formation, des activités

génératrices de revenus, des infrastructures communautaires, de l'eau et de l'assainissement, des routes, de l'irrigation, de l'énergie et de la réinsertion des réfugiés. Ces forums ont également joué un rôle actif dans un certain nombre de projets de secours, tels que la fabrication de pâtes alimentaires et l'amélioration des routes à Mazar, avec la participation de 1 200 femmes et 1 500 hommes, et le tissage de tapis à Bamyan qui touche 1 500 femmes vulnérables.

58. En 1999, l'Initiative PEACE a également fourni, directement et indirectement, des services à 25 000 handicapés et autres personnes marginalisées. Ce programme comprend la fourniture de prothèses, de services de physiothérapie, de formation en cours d'emploi, de microcrédit, de formation à domicile, d'éducation intégrée, et il facilite la création de comités de handicapés.

59. Dans le cadre de l'Initiative PEACE, l'infrastructure locale de base a été construite ou remise en état avec la participation des organisations de développement communautaire. Cela comprend 14 845 mètres cubes de structures routières (ponts, ponceaux, etc.) et 239 points de franchissement de canaux qui facilitent la commercialisation des produits agricoles, l'accès à d'autres sources de revenus, l'accès aux installations sanitaires et les communications.

60. Un programme de formation à l'évaluation de l'impact sur l'environnement, le premier de ce type en Afghanistan, a été organisé à l'intention d'une centaine de spécialistes nationaux. En outre, plusieurs initiatives de formation et de sensibilisation sont en cours afin de promouvoir la protection de l'environnement.

61. Le programme relatif aux activités génératrices de revenus et au crédit rural et urbain de l'Initiative PEACE s'adresse surtout aux familles qui vivent en dessous du seuil de pauvreté et à d'autres groupes vulnérables, tels que les familles dirigées par des veuves et des handicapés. L'établissement de fonds renouvelables dans les villages, un mécanisme accepté sur le plan culturel et religieux, a permis d'assurer la durabilité du crédit rural. Dans les zones urbaines, chaque forum communautaire a mis en place son propre plan pour des projets générateurs de revenus, grâce à la fourniture à petite échelle de capitaux d'amorçage, sous forme de crédit ou d'hypothèque. La capacité de gestion du microcrédit des communautés a été renforcée, et 7 455 femmes rurales ont également reçu des

crédits ou ont accédé à des activités génératrices de revenus.

H. Rapatriement volontaire

62. Un million deux cent mille Afghans ont trouvé refuge au Pakistan et 1,4 million en République islamique d'Iran. Il s'agit de l'un des exodes les plus importants de ces 20 dernières années. La précarité de la situation militaire et politique, l'absence de perspectives économiques, la désorganisation des services de base, la sécheresse dévastatrice et les rapports faisant état de graves violations des droits de l'homme dissuadent la majeure partie des réfugiés de retourner chez eux.

63. La réduction de l'assistance internationale aux réfugiés de la région et la détérioration de la situation économique n'incitent pas non plus les gouvernements hôtes à continuer à accueillir les réfugiés afghans. L'impatience de ces gouvernements de voir s'imposer un règlement durable a fait naître des inquiétudes quant à l'existence de certaines pratiques en désaccord avec le devoir de protection reconnu par les accords internationaux.

64. Malgré l'ampleur des difficultés, au moins 100 000 Afghans choisissent chaque année de rentrer dans leur pays. Dans les six premiers mois de 2000, 64 000 Afghans sont retournés chez eux à titre volontaire. Il importe de faciliter la réinsertion de ces ex-réfugiés et des millions d'autres qui les ont précédés si l'on veut que le rapatriement se fasse dans de bonnes conditions.

65. Pendant trois mois, les réfugiés qui optent pour le rapatriement reçoivent une aide d'urgence du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) qui vise à répondre à leurs besoins les plus élémentaires. Dans le cadre d'un programme conclu avec la République islamique d'Iran en février 2000, 34 730 réfugiés ont bénéficié de services de transport entre la frontière et les capitales provinciales des zones de retour, ce qui a permis de restreindre les mouvements en certains points frontaliers où la situation est tendue. Le HCR et le PAM ont également aidé 4 991 familles qui avaient trouvé refuge au Pakistan à reconstruire leur maison. Dans le domaine de l'éducation, 5 900 enfants de plus de 300 écoles ont reçu des fournitures, des manuels et des livres de lecture. On a également rénové des écoles, formé des enseignants et versé des primes au personnel enseignant. Plus de 200 puits de surface

ont été améliorés afin de réduire l'incidence de la grave sécheresse qui sévit dans le sud et l'ouest de l'Afghanistan. Des projets permettant à 1 500 femmes rapatriées de gagner leur vie ont été lancés dans tout le pays.

66. L'aide visait non seulement les personnes rapatriées mais aussi les communautés accueillant une forte proportion de rapatriés. Plusieurs organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales ont apporté leur concours au HCR, en particulier dans le cadre de l'Initiative du Grand Azro, en proposant une assistance multisectorielle à la réinsertion à long terme des rapatriés et à la création de sources de revenus.

67. Soucieux de suivre la situation des réfugiés revenant du Pakistan et de la République islamique d'Iran, le HCR a eu des entretiens approfondis avec les chefs des familles rapatriées, hommes et femmes confondus. Le HCR s'est surtout intéressé aux droits des rapatriés, notamment ceux prévus dans les déclarations d'amnistie, à savoir : l'interdiction des discriminations fondées sur la religion, l'appartenance ethnique ou le sexe; l'accès à la terre et à la propriété foncière et la restitution des biens perdus; et l'impossibilité de mobiliser une personne rapatriée avant un délai d'au moins un an. Il a en outre collecté des données sur l'accès à l'eau potable et aux services de santé et d'éducation ainsi que sur la situation économique dans les zones de rapatriement.

68. S'inspirant des éléments ainsi rassemblés, le HCR a établi, en consultation avec les organismes intervenant dans différentes régions d'Afghanistan, une liste des zones dans lesquelles il serait préférable de ne pas faciliter les opérations de rapatriement soit en raison de l'insécurité (zones de combat) soit en raison de la sécheresse.

69. Bien que la situation actuelle ne permette pas au HCR d'inciter les réfugiés à rentrer chez eux, il continuera cependant à organiser le transport des personnes qui choisissent le rapatriement et à leur proposer une aide financière. Le Haut Commissariat estime que jusqu'à 200 000 réfugiés afghans pourraient choisir de rentrer chez eux en 2000.

70. La situation de l'Afghanistan ne mobilisant plus autant l'attention internationale et l'aide des donateurs ayant diminué, le HCR éprouve de plus en plus de difficultés à garantir le respect des droits des réfugiés, des rapatriés et des demandeurs d'asile afghans, qu'il

s'agisse de veiller à la sécurité des nouveaux arrivants, de leur fournir une assistance immédiate ou de déterminer leur statut en collaboration avec les pays d'accueil. Les services de santé et d'éducation et les services sociaux dans les pays d'accueil sont aussi menacés, tout comme les projets d'appui à la réinsertion des rapatriés dans leur propre pays.

I. Contrôle des stupéfiants

71. En 1999, l'Afghanistan a produit environ 4 600 tonnes d'opium, soit 75 % de la production mondiale illicite. La plupart des zones de production sont actuellement aux mains des Taliban. L'usage de l'opium, de l'héroïne et de médicaments psychotropes ne cesse de se répandre parmi la population afghane et le pourcentage d'héroïnomanes dans cette région est l'un des plus élevés au monde. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) a lancé un projet pilote pour lutter contre le trafic de stupéfiants et la toxicomanie en Afghanistan, mais la paix et la stabilité dans la région restent des facteurs essentiels dans la recherche d'une solution durable au problème des stupéfiants.

72. La production et le trafic de drogues sont une menace pour la stabilité et la sécurité régionales, mais sont en plein essor en raison même de la guerre en Afghanistan et des effets déstabilisants de cette dernière sur les individus, le pays et la région. En ce qui concerne le trafic, il est impossible dans l'état actuel des choses d'envisager un appui institutionnel aux organismes chargés du respect des lois. Soucieux d'appuyer les mesures de lutte prises par les autorités afghanes, le PNUCID s'efforce d'instaurer un dialogue avec les Taliban et les populations vivant dans les zones productrices ou consommatrices dans lesquelles il intervient. Comme suite aux activités de sensibilisation de cet organisme, le chef des Taliban et les gouverneurs de province ont promulgué des décrets interdisant la culture du pavot et ont détruit les plantations dans les zones sur lesquelles le Programme fait porter son action. Le PNUCID continuera à exhorter les factions afghanes à élargir cette initiative.

73. À la suite d'une décision prise par le groupe « six plus deux » en février 2000 et de l'examen consacré à la question par le Conseil de sécurité en mars 2000, une réunion technique relative au problème des drogues provenant d'Afghanistan et aux incidences régionales de ce phénomène s'est tenue à Vienne du 8 au

10 mai 2000. Les participants, c'est-à-dire les États membres du groupe « six plus deux » et les principaux pays donateurs, ont débattu des mesures de nature à rendre plus efficaces les politiques de contrôle des drogues en Afghanistan et dans la région. Ils ont particulièrement insisté sur le fait que le mécanisme commun de planification permettrait de garantir que les politiques d'assistance aillent dans le sens de l'objectif visant à éliminer la culture du pavot.

J. Droits de l'homme

74. La situation des droits de l'homme ne manque pas d'être préoccupante. Le nombre des victimes ne cesse d'augmenter et les effets cumulés de la guerre, de la pauvreté effroyable, du sous-développement dramatique et des politiques et pratiques des autorités privent une bonne partie de la population de ses droits les plus fondamentaux.

75. Les indicateurs socioéconomiques du pays sont parmi les plus mauvais au monde. Qui plus est, les femmes et les filles n'ont guère la possibilité de participer à la vie publique ni de peser sur les décisions qui les concernent directement. La sécheresse, qui menace maintenant l'existence d'un nombre croissant d'Afghans, continuera à exacerber une situation pourtant déjà bien difficile en matière de droits de l'homme. Il y a déjà eu plusieurs décès par famine et l'on assiste à une remise en cause des droits à la nourriture, à la santé et au travail.

76. Les organisations humanitaires ont quand même marqué des points en venant en aide aux personnes dont les droits fondamentaux sont le plus souvent bafoués. Elles ont notamment lancé des initiatives pour répondre aux besoins des populations déplacées ou touchées par la guerre, notamment en matière de protection. Plusieurs organisations humanitaires s'emploient à aider les handicapés et à promouvoir les droits des femmes et des enfants. Comme suite à une enquête qui a permis de dresser la liste des points considérés comme les plus problématiques par le personnel humanitaire, on a engagé au début de 2000 un programme de sensibilisation aux questions relatives aux droits de l'homme. Cette initiative portera sur le renforcement des capacités locales et permettra de mettre au point des instruments qui faciliteront la prise en compte des droits fondamentaux dans les activités de planification. Les organisations s'occupant des enfants, notamment l'UNICEF et plusieurs organisations

non gouvernementales, ont lancé une campagne de sensibilisation concernant la Convention relative aux droits de l'enfant. Le personnel des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales a participé à des ateliers consacrés à la condition féminine.

77. Les conseillers chargés de la question des femmes et de celle des droits fondamentaux ont mis au point des mécanismes de consultation avec leurs collègues des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies en vue de mieux intégrer ces questions aux programmes. Le Comité consultatif conjoint, auquel participent les autorités afghanes, s'est penché sur les questions ayant trait à la santé, à l'éducation et aux femmes. En ce qui concerne la planification, des réunions et des questionnaires détaillés ont permis de cerner et d'analyser les besoins du système des Nations Unies s'agissant des sexes, et des projets pilotes concernant l'emploi des femmes ont été élaborés. On a également pris des mesures afin de mieux comprendre la situation en matière de droits de l'homme, et on a commencé par dresser un bilan du droit à la santé. Toutefois, tant qu'il n'y aura ni la volonté ni les moyens nécessaires pour remédier aux causes sous-jacentes de la pauvreté, notamment la guerre, les droits fondamentaux des Afghans continueront d'être bafoués.

78. Les effets immédiats et directs de la guerre ne laissent pas non plus d'être préoccupants. Pour la plupart, les civils sont privés des droits et de la protection qui devraient être les leurs. Ils ont essuyé des bombardements indifférenciés, ils ont subi des actes de violence délibérés et ont vu leurs droits fondamentaux foulés aux pieds, notamment avec la pratique des exécutions sommaires et des détentions arbitraires. Nombreux sont les civils qui, fuyant leur maison, ont tout perdu et n'ont reçu aucun secours humanitaire.

79. Il y a lieu de penser que les violations des droits fondamentaux sont organisées de manière systématique. Par exemple, certaines sources signalent qu'en mai 2000 les Taliban auraient massacré des prisonniers dans la province de Samangan, mais ces allégations n'ont toujours pas été corroborées. On a fait état de plusieurs arrestations arbitraires et exécutions sommaires de civils lors des combats qui font rage depuis janvier 2000 dans les zones de Dara-e Souf et Sangcharak. Le dernier rapport mentionnait l'exécution d'anciens dans le village de Gosfandi et aux alentours. Il importe de remédier au climat d'impunité qui règne en Afgha-

nistan. Le fait que les responsables ne soient pas tenus de répondre de leurs actes explique en bonne partie la persistance des violations des droits de l'homme et le mépris envers le droit à la vie.

V. Assistance des États Membres

80. Dans l'ensemble, bien que les résultats de l'appel global de 1999 aient été meilleurs que les années précédentes, la mobilisation a encore été insuffisante, puisqu'un tout petit peu plus de 60 % des programmes prioritaires sur lesquels portait l'appel n'ont pas pu être financés. En d'autres termes, de nombreux programmes de nature à améliorer les conditions de vie des Afghans n'ont pas pu être exécutés.

81. Les pays donateurs membres du Groupe d'appui pour l'Afghanistan ont pris acte de la situation et il semblerait que les contributions versées au titre de l'appel de 2000 soient plus importantes. Quarante-trois pour cent des besoins de financement de 2000 ont été couverts dès le mois de juillet 2000, contre 22 % un an auparavant. Par ailleurs, les États Membres versent leurs contributions plus tôt, ce qui permet de réduire les retards dans l'exécution des programmes et des projets. Comme mentionné précédemment, la sécheresse accentue les besoins humanitaires et la dépendance vis-à-vis de l'aide internationale. Pour plus de précisions sur le financement, y compris les contributions des différents donateurs, on se reportera au site <www.reliefweb.com>.

VI. Conclusions

82. La population afghane n'a connu aucun répit durant les 12 derniers mois et les perspectives pour les 12 prochains mois sont sombres. La paix semble plus lointaine que jamais. Les deux parties ont renforcé leur capacité militaire par des achats auprès de pays étrangers : une recrudescence des hostilités semble inévitable. La situation socioéconomique s'est détériorée au-delà de toute mesure. Seuls subsistent quelques rares échanges économiques et la plupart des Afghans gagnent tout juste de quoi survivre, voire moins. Le travail est rare dans les villes. Dans les zones rurales proches du front qui sont touchées par la sécheresse, certaines familles survivent à grand-peine en mangeant des herbes, des racines et de la luzerne. La famine aurait provoqué la mort de plusieurs personnes.

L'assistance humanitaire est certes bienvenue mais insuffisante, et trop nombreux sont ceux qui ne peuvent en bénéficier.

83. La guerre, la sécheresse et les mouvements de population risquent d'avoir des conséquences terribles dans les prochains mois. La force de caractère des Afghans est certes peu commune, mais 22 ans de guerre, de recul économique et de violations des droits de l'homme pourraient bien en avoir raison. Le départ des élites intellectuelles et l'effondrement du système éducatif auront des effets catastrophiques sur les générations à venir et sur les perspectives de développement.

84. La plupart des Afghans ont par ailleurs le sentiment que la communauté internationale les a oubliés et n'a pas tenu ses engagements. Tout bonnement vitale, l'assistance humanitaire suffit à peine à empêcher l'Afghanistan de sombrer plus avant, mais les besoins en matière de reconstruction, pourtant énormes, ne rencontrent guère d'écho, même dans les zones relativement stables.

85. Les besoins humanitaires sont immenses et risquent encore de croître dans les mois à venir. Il serait souhaitable que l'Organisation des Nations Unies accentue sa présence dans le pays et garantisse, avec l'aide des États Membres, le maintien d'une aide humanitaire réellement cruciale.

86. En raison de la sécheresse dont les effets devraient se faire sentir encore davantage dans les prochains mois et de la probable recrudescence saisonnière des combats, on devrait assister à d'importants mouvements de population, y compris dans les pays voisins. D'un côté, cette région instable et fragilisée pourrait s'enfoncer dans la crise. D'un autre côté, la réponse de la communauté des donateurs à l'appel lancé pour venir en aide aux victimes de la sécheresse a été jusqu'à présent encourageante. Si la sécheresse persiste, l'Organisation des Nations Unies sera peut-être contrainte de solliciter de nouveau la communauté internationale.